

## Maladies professionnelles

Les maladies professionnelles représentent une catégorie spécifique d'affections de la santé qui résultent directement de l'exposition à des risques présents dans l'environnement de travail. Contrairement aux accidents du travail, qui sont des événements soudains, les maladies professionnelles se développent généralement de manière progressive, souvent après une exposition prolongée et répétée à des agents nocifs ou à des conditions de travail contraignantes. Leur reconnaissance et leur prévention sont des enjeux majeurs de la santé publique et de la protection des travailleurs.

### Définition et reconnaissance

Une maladie professionnelle est une affection contractée par un travailleur du fait de son activité professionnelle. Pour qu'une maladie soit reconnue comme professionnelle, elle doit généralement figurer dans un tableau spécifique des maladies professionnelles établi par la législation nationale [santerepubliquefrance.fr , inrs.fr]. Ces tableaux listent les maladies, les agents ou les situations de travail qui peuvent les provoquer , ainsi que les délais de prise en charge et les durées d'exposition minimales. Si une maladie ne figure pas dans ces tableaux, elle peut néanmoins être reconnue comme professionnelle si le travailleur prouve qu'elle est essentiellement et directement causée par son travail habituel et qu'elle entraîne une incapacité permanente d'un certain seuil [service-public.fr , ameli.fr]. Ce processus de reconnaissance est crucial car il ouvre droit à une indemnisation spécifique et à une prise en charge adaptée.

### Causes des maladies professionnelles

Les causes des maladies professionnelles sont diverses et complexes, reflétant la multiplicité des risques présents dans les environnements de travail. Elles peuvent être classées en plusieurs catégories principales, comme illustré dans la Figure 4 :

- **Agents chimiques** : L'exposition à des substances chimiques toxiques est une cause majeure de maladies professionnelles. Il s'agit notamment des solvants, des métaux lourds (plomb, mercure), des pesticides, des gaz, des vapeurs et des poussières (amiante, silice). Ces agents peuvent provoquer des cancers (mésothéliome lié à l'amiante), des affections respiratoires (asthme, bronchites chroniques), neurologiques, rénales ou cutanées [wsib.ca, cnaps.mg].

- **Agents physiques** : Les facteurs physiques incluent le bruit, les vibrations, les rayonnements (ionisants ou non ionisants) et les températures extrêmes. Le bruit est la principale cause de surdité professionnelle. Les vibrations, notamment celles transmises par les outils portatifs, peuvent entraîner des troubles musculo-squelettiques (TMS) et le syndrome de Raynaud. Les rayonnements peuvent causer des cancers ou des lésions cutanées [santepubliquefrance.fr].
- **Agents biologiques** : L ' exposition à des micro-organismes (bactéries, virus, champignons, parasites) est fréquente dans certains secteurs comme la santé, l'agriculture, l'agroalimentaire ou le traitement des déchets. Cela peut entraîner des maladies infectieuses (hépatites, tuberculose, légionellose) ou des réactions allergiques [wsib.ca].
- **Contraintes ergonomiques** : Les postures contraignantes, les gestes répétitifs, la manutention manuelle de charges lourdes, le travail sur écran prolongé et les mouvements forcés sont à l' origine des Troubles Musculo-Squelettiques (TMS). Ces affections, qui touchent les articulations, les muscles et les tendons, sont la première cause de maladies professionnelles dans de nombreux pays [santepubliquefrance.fr , emploi.ouest-france.fr]. Le syndrome du canal carpien, les tendinites et les lombalgies chroniques en sont des exemples fréquents [bellemareavocats.ca].
- **Facteurs psychosociaux** : Le stress chronique, le harcèlement moral, le burn-out, la violence au travail et les exigences émotionnelles élevées peuvent entraîner des troubles psychiques tels que la dépression, l'anxiété généralisée et d'autres troubles de la santé mentale. La reconnaissance de ces affections comme maladies professionnelles est un défi croissant [emploi.ouest-france.fr].

## Exemples de maladies professionnelles fréquentes

Les maladies professionnelles les plus courantes et les plus reconnues incluent :

- ❖ **Troubles Musculo-Squelettiques (TMS)** : Comme mentionné, ils représentent la majorité des maladies professionnelles. Ils affectent principalement le dos, les épaules, les poignets et les coudes.
- ❖ **Affections respiratoires** : L 'asthme professionnel, la silicose (due à l'inhalation de silice cristalline), l'asbestose (liée à l'amiante) et les bronchopneumopathies chroniques obstructives sont des exemples significatifs [wsib.ca, bellemareavocats.ca].

- ❖ **Surdité** : Causée par une exposition prolongée et excessive au bruit en milieu de travail [santepubliquefrance.fr].
- ❖ **Cancers professionnels** : Divers types de cancers sont liés à l' exposition à des agents cancérogènes spécifiques (amiante, benzène, goudrons de houille, rayonnements ionisants) [inrs.fr].
- ❖ **Maladies de peau** : Les eczémas de contact, les dermatoses irritatives ou allergiques sont fréquentes chez les travailleurs exposés à des produits chimiques, des solvants ou des allergènes [bellemareavocats.ca].

### **Conséquences des maladies professionnelles**

Les conséquences des maladies professionnelles sont souvent plus insidieuses et à long terme que celles des accidents du travail, mais tout aussi dévastatrices :

- **Pour le travailleur** : Douleurs chroniques, incapacité de travail partielle ou totale, perte d'autonomie, isolement social, dégradation de la qualité de vie, perte de revenus et, dans certains cas, la nécessité d'une reconversion professionnelle forcée. La souffrance psychologique est également un aspect majeur [alptis.org].
- **Pour l'entreprise** : Coûts financiers importants (indemnités, cotisations d'assurance, frais de réadaptation), perte de compétences et d' expérience, désorganisation du travail, baisse de la productivité, dégradation du climat social et atteinte à la réputation de l' entreprise [inrs.fr].
- **Pour la société** : Les maladies professionnelles représentent un fardeau économique et social considérable pour les systèmes de sécurité sociale et de santé, ainsi qu'une perte de capital humain pour l' économie nationale.



Figure 4: Illustration des principales catégories de maladies professionnelles et de leurs causes sous-jacentes, mettant en évidence la diversité des risques en milieu de travail.

La prévention des maladies professionnelles exige une approche multidisciplinaire et une vigilance constante, car leurs effets peuvent se manifester des années après l'exposition initiale. Une détection précoce et une intervention rapide sont essentielles pour limiter leur impact.

#### **Stratégies et mécanismes de prévention, notamment dans les entreprises algériennes**

La prévention des risques professionnels est une démarche proactive et continue visant à éliminer ou à réduire les dangers en milieu de travail. Elle est au cœur de toute politique de santé et sécurité au travail (SST) efficace et repose sur des principes fondamentaux universellement reconnus, complétés par des cadres législatifs nationaux, comme c'est le cas en Algérie.

## Principes généraux de prévention

Les stratégies de prévention s'articulent autour de neuf principes généraux, hiérarchisés pour une efficacité maximale, qui guident l'action des employeurs et des acteurs de la prévention [travail-emploi.gouv.fr , inrs.fr] :

- **Éviter les risques** : C'est le principe le plus fondamental. Il s'agit de supprimer le danger ou l'exposition au danger dès la conception des lieux de travail, des équipements, des procédés ou de l'organisation du travail. Par exemple, concevoir un poste de travail qui ne nécessite pas de manutention manuelle de charges lourdes.
- **Évaluer les risques qui ne peuvent être évités** : Pour les risques qui ne peuvent être totalement éliminés, il est impératif de les identifier, de les analyser et de les hiérarchiser. Cette évaluation permet de déterminer la nature et l'ampleur des mesures de prévention à mettre en œuvre. En France, cette évaluation est formalisée dans le Document Unique d'Évaluation des Risques (DUER) [cnesst.gouv.qc.ca, droit-travail-france.php].
- **Combattre les risques à la source** : Agir sur l'origine même du risque plutôt que sur ses conséquences. Par exemple, remplacer un produit chimique dangereux par un produit moins nocif, ou insonoriser une machine bruyante plutôt que de fournir des protections auditives.
- **Adapter le travail à l'homme** : Concevoir les postes de travail, les équipements et les méthodes de travail en tenant compte des caractéristiques physiques et psychologiques des travailleurs, de leurs aptitudes et de leurs limites. L'ergonomie est au cœur de ce principe.
- **Tenir compte de l'évolution de la technique** : Intégrer les avancées technologiques et les nouvelles connaissances scientifiques pour améliorer constamment les mesures de prévention. Cela implique une veille technologique et réglementaire.
- **Remplacer ce qui est dangereux par ce qui n'est pas dangereux ou moins dangereux** : Ce principe est complémentaire au troisième et vise à privilégier les solutions les moins risquées lorsque plusieurs options sont disponibles.
- **Planifier la prévention** : Intégrer la prévention dans un ensemble cohérent qui prend en compte la technique, l'organisation du travail, les conditions de travail, les relations sociales et l'influence des facteurs ambients. Une approche globale et structurée est essentielle.

- **Prendre des mesures de protection collective en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle** : Les protections collectives (EPC) bénéficient à l'ensemble des travailleurs (ex: garde-corps, systèmes de ventilation, capotage de machines) et sont toujours préférables aux équipements de protection individuelle (EPI) (ex: casques, gants, lunettes), qui ne protègent qu'un individu et dont l'efficacité dépend de leur port correct et continu [travail-emploi.gouv.fr].
- **Donner les instructions appropriées aux travailleurs** : Informer, former et sensibiliser les travailleurs aux risques auxquels ils sont exposés et aux mesures de prévention à adopter. Une bonne communication est essentielle pour développer une culture de sécurité [service-public.fr].

## **Mécanismes de prévention en entreprise**

La mise en œuvre de ces principes se traduit par une série de mécanismes et d'actions concrètes au sein des entreprises :

Mise en place d'un programme de prévention : Il s'agit d'un plan d'action structuré, définissant les objectifs, les actions à mener, les responsabilités, les ressources allouées et les indicateurs de suivi. Ce programme doit être régulièrement mis à jour [cnesst.gouv.qc.ca].

Formation et information des travailleurs : Des sessions de formation régulières sur les risques spécifiques à leur poste, l'utilisation sécuritaire des équipements, les procédures d'urgence et le port des EPI sont indispensables. L'information doit être claire, accessible et adaptée au public ciblé [service-public.fr].

Mise à disposition et maintenance des équipements de protection : Fourniture d'EPC (ex: systèmes d'extraction, dispositifs de verrouillage) et d'EPI (ex: casques, gants, chaussures de sécurité, protections auditives) adaptés aux risques identifiés. Ces équipements doivent être maintenus en bon état de fonctionnement et leur utilisation doit être contrôlée [seton.fr].

Surveillance médicale des travailleurs : Des visites médicales périodiques, des examens d'aptitude et des suivis spécifiques permettent de détecter précocement les atteintes à la santé liées au travail et d'adapter les postes si nécessaire [mtess.gov.dz].

Analyse des accidents et incidents : Chaque accident ou incident, même mineur, doit faire l'objet d'une enquête approfondie pour en déterminer les causes profondes et mettre en

place des actions correctives et préventives. Cette démarche permet d'apprendre des erreurs et d'améliorer continuellement le système de prévention [inrs.fr].

**Amélioration continue :** La prévention est un processus dynamique. Les risques évoluent, les techniques changent, et les retours d'expérience doivent alimenter une démarche d'amélioration continue du système de gestion de la SST .

### **La législation algérienne en matière de santé et sécurité au travail**

L'Algérie a développé un cadre législatif et réglementaire robuste pour encadrer la santé et la sécurité au travail, reflétant son engagement à protéger les travailleurs. Ce cadre s'appuie sur plusieurs textes fondamentaux :

**Loi n° 88-07 du 26 janvier 1988:** Cette loi est la pierre angulaire de la législation algérienne en matière d'hygiène, de sécurité et de médecine du travail. Elle impose des obligations claires aux employeurs en termes de prévention des risques, d'information et de formation des travailleurs, ainsi que de fourniture d'équipements de protection individuelle adaptés aux dangers spécifiques de chaque poste de travail [mtess.gov.dz, taalba-dz.com]. Elle établit également les bases de l'organisation de la médecine du travail.

**Décret exécutif n° 05-11 du 8 janvier 2005 :** Ce décret vient compléter la loi 88-07 en fixant les conditions de création, d'organisation et de fonctionnement des services d'hygiène et de sécurité, ainsi que de la médecine du travail au sein des entreprises. Il détaille les missions de ces services, leur composition et les moyens dont ils doivent disposer pour assurer leurs fonctions de prévention et de surveillance de la santé des travailleurs [natlex.ilo.org].

**Loi n° 90-11 du 21 Avril 1990 :** Bien que relative aux relations de travail en général, cette loi contient également des dispositions importantes concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs, notamment en ce qui concerne les droits et devoirs des employeurs et des employés en la matière [fr.scribd.com, droit-afrique.com].

**Loi n° 18-11 du 2 juillet 2018 :** Relative à la santé, cette loi vise à assurer la protection de la santé des citoyens de manière globale, incluant les aspects liés à la santé au travail. Elle renforce l'approche préventive et la prise en charge des affections liées au travail [joradp.dz].

Ces textes législatifs et réglementaires soulignent que la prévention des risques professionnels est une priorité nationale et permanente dans la politique algérienne de

sécurité et de santé au travail [mtess.gov.dz]. L'application de cette législation est contrôlée par l'inspection du travail, placée sous la tutelle du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale, qui veille au respect des normes et à la mise en œuvre des mesures de prévention [legal-doctrine.com].